

Conseil Municipal d'Avançon
Compte rendu de la séance du 6 mai 2011

Président : Mr Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

Etaient présent(e)s : Mrs Thierry BOREL, Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Joseph LESBROS,

Michel MAUREL, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS.

Mmes Nancy GARAGNON, Nathalie GIAIME,

Etait absente : Mme Carole FAURE

La séance est ouverte à 20h10.

Le compte rendu de la séance du 29 avril 2011 est distribué en début de séance

Approbation du Compte rendu de la séance du 29 avril 2011 par 8 voix pour, 1 abstention.

1- Etude des différents scénarii possibles pour l'assainissement au village

Mr LEBARON, technicien du service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Conseil général, se présente et remet aux membres du conseil un document (joint en annexe).

En préalable à la construction de station d'assainissement, la réfection du réseau de collecte du village est indispensable : le réseau actuel qui sert aux eaux usées et aux eaux claires parasites trop abondantes (fontaine, drainage de la voirie, eau pluviale...) serait dédié exclusivement aux eaux claires, un nouveau réseau devant être installé pour les eaux usées.

3 scénarii sont présentés.

Pour un coût total de travaux de moins de 250 k€, des subventions du conseil général et de l'agence de l'eau représenteraient 70%. Si le coût des travaux est supérieur à 250 k€, ce serait alors considéré comme un « projet structurant », avec des subventions de l'ordre de 20%. Il est donc préférable de prévoir des travaux en plusieurs tranches de moins de 250 k€.

Au plan du fonctionnement des stations d'épurations par roseaux, il faut prévoir des nettoyages réguliers des grilles, la coupe des roseaux avant l'hiver, l'évacuation des boues tous les 10 ans. Pour exemple, 2.5 tonnes de boues ont été évacuées au bout de 15 ans de fonctionnement de la station d'épuration d'Eoures (80 équivalent habitants).

Plusieurs questions sont ensuite soulevées.

- 2 stations nécessiteraient 2 fonctionnements.
- Si l'option d'une seule station est choisie, elle devrait être située en aval du lotissement de l'Isclès pour éviter un poste de refoulement d'un coût d'environ 50 k€, installation comprise.
- La priorité est à la modification des réseaux d'assainissement au village. Une station d'épuration par roseau ne pourrait pas fonctionner si elle reçoit les eaux claires parasites. Les stations d'épuration pourront être réalisées dans un deuxième temps. Le système d'épuration actuel (Décanteur)

fonctionnerait probablement convenablement si il ne recevait pas les eaux claires, et il ne se déverse pas en milieu sensible.

- Tenir compte de la taxe d'assainissement et de la taxe de raccordement au réseau collectif. Cette taxe de raccordement peut être élevée (maximum 2100 €, et donc participer à l'amortissement des travaux).
- Les travaux de réfection du réseau d'assainissement au village sont à grouper avec la réfection du réseau d'eau potable, ainsi que l'enfouissement des lignes électriques, téléphone etc.... Il s'agirait alors de travaux d'aménagement de village, avec des subventions différentes, une aide technique du conseil général différente.
- La réfection du réseau de collecte peut bénéficier de subventions : 50% de la part du conseil général (pour un coût plafond de 6100 €/branchement) ; 30% maximum de la part de l'agence de l'eau via le FSR (fond de solidarité rurale).
- Prévoir la maintenance de ce réseau par des caméras (10 €/mètre linéaire). Cela nécessite un regard à chaque coude, et un curage du réseau préalable.
- L'assainissement individuel non collectif reste une solution, en fonction de la nature des sols. Il existe aussi des filières individuelles (Filtre Eparco°, boues activées..) avec des subventions possibles pour du neuf ou de la réhabilitation (de 3000 à 10000 €). Les assainissements individuels par Roseaux/Filtre sont possibles, sous réserve d'agrément.
- Mr Lesbros demande s'il faut lancer de projet rapidement ou s'il est préférable d'attendre une éventuelle prise de compétence sur l'assainissement par la communauté des communes (CCVA), voir la communauté d'agglomération qui se dessine pour 2014. Il est répondu que l'assainissement actuel n'est pas au norme, les travaux sont donc relativement urgents.
- Mr Nicolas souhaiterait un projet type aménagement de village, avec l'enfouissement de tous les réseaux, selon des tranches correspondant à différents secteurs géographiques.
- Comment se passerait les transferts de subventions, en cas de prise de compétence par la CCVA, par exemple ? Mr Lebaron répond qu'une simple délibération du conseil municipal suffit.
- Le conseil technique du conseil général ne peut pas aider au choix de la solution. Par contre ils peuvent analyser les offres, et donc orienter les choix des entreprises.
- Mr Lebaron demande s'il existe des problèmes au niveau des assainissements individuels au lotissement de l'Isle : odeur, mauvais drainage des effluents. Mme Giaime répond qu'à sa connaissance il n'en existe pas.
- Il faut prévoir l'alimentation en eau et électricité de la parcelle qui sera dévolue à la zone d'assainissement.
- Il serait nécessaire de revoir de schéma concernant l'eau potable, datant de 2005.

Mr Lebaron quitte le conseil municipal à 21h30.

La discussion se poursuit sur la possibilité que la CCVA prenne la compétence assainissement, et les éventuelles conséquences... Notamment la prise en charge des frais générés par les travaux en cours à la Bâtie-Neuve et Chorges, alors que tout reste à faire à Avançon.... Il semble que la compétence sur l'assainissement serait obligatoirement prise par une communauté d'agglomération avec la ville de Gap ?

2- Questions diverses

- Végétalisation du mur du parking. Quelles essences (Lierre ?), à quel moment les planter ? La commission des travaux devra se renseigner.
- Un chassis de caravane est à évacuer en bordure de la piste des Frâches. Serait-il possible de l'amener à la déchetterie ?
- Dans le même secteur, Mr Eyraud signale des vieux pneus sur un terrain privé. A priori, leur enlèvement est du ressort du propriétaire de la parcelle.
- Mme Garagnon a entendu dire que si l'entretien de l'extérieur de l'église est à la charge de la commune, l'entretien intérieur serait à la charge du diocèse. Cette information devra être vérifiée.

Fin de la séance à 22h00

Ce document est protégé et appartient à la CCVA